

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2022
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURHE ET MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe et Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à **25** reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2022 s'affiche en très légère progression de 0,8% par rapport à l'année 2021 (1385 dossiers contre 1374).

La part des redépôts reste significative avec 47,3 % des dossiers déposés contre 50% en 2020. La proportion des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en baisse (12,1% contre 13,1%).

Les dépôts en ligne représentent 11,8 % des dossiers déposés contre 10 % en 2021.

Recevabilité et orientation

En 2022, 1273 dossiers ont été déclarés recevables (contre 1288 en 2021) soit une légère baisse de 1,16%. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale à 7,3% recule de près de 22,5%

La proportion des dossiers irrecevables est de 4,5% en deçà du taux régional de 5,1% et du taux national de 5,2%.

45,3% des dossiers orientés présentent une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier.

La commission a orienté 1277 dossiers dont :

- 44 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) contre 47,2 % en 2021
- 56 % vers un réaménagement des dettes contre 52,6 % en 2021
- 0,1% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

La commission a clôturé 5,8 % des dossiers avant recevabilité ou pendant l'instruction du dossier à la demande du débiteur

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a traité 1363 dossiers contre 1502 en 2021

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 7,6% ont abouti à un plan définitif, taux très proche du Grand Est à 7,4% et du national) à 7,3%
- 41,8% ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (Grand Est : 41% et 37,5% au niveau national)
- 40,2% ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (40,4% Grand Est et 42,7% au niveau national)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressement d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 5 % et 7,5% des dossiers traités par la commission. Conformément à l'objectif du législateur la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes. La proportion des solutions pérennes à 77,3% est cependant en léger retrait par rapport à 2021 où elle s'affichait à 79 %. Elle reste légèrement supérieure à celle du le Grand Est à 78,4% et supérieure de 4 points au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle des juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	14 réunions 232 travailleurs sociaux formés.	Présentation du surendettement, des dispositifs d'inclusion financière, sensibilisation aux arnaques, assurances, crédits, ... (conseil départemental, PCB, Familles Rurales,...)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 réunions 54 bénévoles et accompagnants formés	Sensibilisation aux arnaques, formation sur les assurances. Présentation du surendettement.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	SNU : 264 jeunes Mission locale : 68 jeunes E2C : 6 jeunes Classe de CM1 : 26 élèves Lycée hors SNU : 45 jeunes	Sessions de sensibilisation à la gestion budgétaire dans le cadre du SNU, du passeport EDUCFI, missions locales. Présentation du surendettement et inclusion financière aux futures Conseillères en économie sociale et familiale du lycée VAROQUAUX et IAE section M1MOSS Convention avec l'IAE : sensibilisation à l'éducation budgétaire (jeu MQDA).

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à dresser un bilan de l'année 2021, un point sur les dossiers en cours et à échanger sur nos modes de fonctionnement (notamment sur les orientations en rétablissement personnel).

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Plusieurs réunions d'échanges pratiques ont été organisés au profit de 232 travailleurs sociaux et bénévoles accompagnateurs des personnes en difficultés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Néant

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés pour les entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs qui n'ont plus d'activité professionnelle de se faire radier auprès des tribunaux de commerce ou de la chambre des métiers.

Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par un travailleur social, les bénéficiaires de mesures ou de plans ont des difficultés à mettre en œuvre les remboursements prévus par la commission.

Difficultés lorsque les personnes font l'acquisition d'un véhicule par l'intermédiaire d'une location avec option d'achat de rendre leur véhicule alors qu'il leur est nécessaire pour exercer une activité professionnelle.

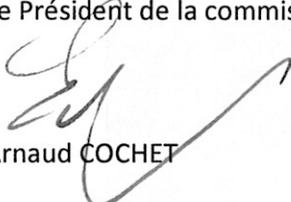
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs ne parviennent pas à mettre en place les remboursements prévus par la commission lorsque les créances ont fait l'objet de rachat/vente entre créanciers/chargés de recouvrement ou lorsqu'elles sont chez un huissier.

Difficultés pour les débiteurs à faire suspendre les procédures d'exécution lorsque la dette fait l'objet d'un recouvrement par un huissier.

À Nancy le 7 février 2023

Le Président de la commission


Arnaud COCHET

La Secrétaire de la commission


Sylvie DEPRUGNEY

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ**

Indicateurs	2021	2022	Variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 374	1 385	0,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,0%	47,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,1%	12,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 288	1 273	-1,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,3%	7,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	42	61	45,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,3%	29,5%	
Dossiers orientés par la commission	1 294	1 277	-1,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,1%	45,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	47,2%	44,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,6%	55,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 502	1 363	-9,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,1%	5,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,8%	4,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,5%	41,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,0%	7,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,6%	2,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,4%	5,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,7%	40,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,0%	32,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,3%	19,2%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,7%	7,5%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,0%	77,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	23	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND EST	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,5%	5,1%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41,8%	41,0%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,6%	7,4%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,2%	40,4%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,3%	78,4%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
MEURTHE ET MOSELLE	Dettes financières	37 284	985	4 524	71,4%	77,3%	15 088	3,0
	dont dettes immobilières	16 517	165	251	31,6%	13 %	81 119	1,0
	dont dettes à la consommation	19 895	866	3 620	38,1%	68 %	13 753	3,0
	dont autres dettes financières	872	526	653	1,7%	41,3%	784	1,0
	Dettes de charges courantes	7 344	1 035	3 862	14,1%	81,2%	3 850	3,0
	Autres dettes	7 575	771	1 759	14,5%	60,5%	2 107	2,0
	Endettement global	52 203	1 274	10 145	100 %	100 %	18 046	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	238 347	6 844	30 572	72,0%	79,6%	14 318	3,0
	dont dettes immobilières	100 037	1 038	1 563	30,2%	12,1%	83 712	1,0
	dont dettes à la consommation	132 610	6 067	24 463	40,1%	70,6%	12 767	3,0
	dont autres dettes financières	5 699	3 717	4 546	1,7%	43,2%	726	1,0
	Dettes de charges courantes	45 884	6 783	25 077	13,9%	78,9%	3 555	3,0
	Autres dettes	46 646	4 955	10 366	14,1%	57,6%	1 815	2,0
	Endettement global	330 877	8 596	66 015	100%	100%	17 465	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

